



## MUNICIPALITE D'ORMONT-DESSOUS

Au Conseil communal  
d'Ormont-Dessous

Le Sépey, le 11 mars 2013

### PREAVIS N° 3/2013

***Station d'épuration du Sépey  
Demande de crédit pour la création d'un couvert  
Crédit complémentaire pour le remplacement de l'installation  
de déshydratation des boues***

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

#### **1. Historique**

Par le préavis 3/2012 le Conseil communal a accordé à la Municipalité, en date du 15 mars 2012, un crédit de Fr. 150'000.- pour remplacer l'installation de déshydratation des boues de la station d'épuration du Sépey.

#### **2. Situation**

La nouvelle installation de déshydratation est un système de presse à vis qui sera installé à l'extérieur du bâtiment c'est pourquoi la Municipalité a décidé de proposer au Conseil communal la création d'un couvert afin que dite installation soit protégée. Ce couvert, d'une surface de 218 m<sup>2</sup> attenant au bâtiment actuel et respectant son aspect, abritera également la benne de récupération des boues et pourra servir au rangement de machines et/ou véhicules.

Le crédit complémentaire pour le remplacement de l'installation de déshydratation porte sur le coût de l'installation, les travaux liés aux installations électriques et à l'installation de la tuyauterie.

Pour l'installation de déshydratation, la Municipalité a porté son choix sur l'entreprise Techfina, fournisseur de l'installation en fonction. Ce choix a été fait pour différentes raisons, notamment un service après-vente qui permet d'obtenir les pièces en stock sous 24 heures, une disponibilité de pièces de rechange pendant une durée minimum de 10 ans, une assistance téléphonique immédiate et une intervention possible sous 2 à 4 heures. Le prix de l'installation mentionné dans le préavis 3/2012 était sous-évalué au même titre que les installations électriques. Quant à la tuyauterie, elle ne figurait pas dans le préavis, le Municipal en charge du dicastère ayant estimé que ce travail pourrait être exécuté par le surveillant de la STEP, ce qui n'est pas le cas s'agissant de matériaux Inox.

### 3. Descriptif et coût des travaux

#### Couvert

Echafaudages et filets de protection	Fr.	4'000.00
Démontage de l'avant-toit actuel	Fr.	500.00
Charpente	Fr.	47'000.00
Toiture		
- Sous-couverture et contre-lattage	Fr.	5'700.00
- Ferblanterie	Fr.	12'500.00
- Couverture	Fr.	23'000.00
Sciage des socles en béton actuel	Fr.	4'300.00
Réalisation de nouveaux socles en béton	Fr.	5'000.00
Divers		
- Plus-value pour peinture chevrons, pannes et poteaux	Fr.	5'300.00
- Camion-grue	Fr.	2'000.00
- Prise de mesures, établissements de plans, etc.	Fr.	1'500.00
- Honoraires du bureau d'ingénieur	Fr.	4'000.00
<i>Sous-total</i>	<i>Fr.</i>	<i><u>114'800.00</u></i>
TVA 8%	Fr.	9'184.00
Divers et imprévus	Fr.	3'000.00
<b>Total couvert TTC arrondi</b>	<b>Fr.</b>	<b>127'000.00</b>

#### Installation de déshydratation des boues

Plus-value installation de déshydratation des boues	Fr.	12'000.00
Installations électriques	Fr.	10'000.00
Tuyauterie	Fr.	18'000.00
<b>Total TTC</b>	<b>Fr.</b>	<b>40'000.00</b>

**Coût total** **Fr. 167'000.00**

### 4. Financement

Ces travaux seront financés par les liquidités.

L'investissement sera amorti par le bais du compte « épuration ».

## 5. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à voter les conclusions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL D'ORMONT-DESSOUS

- Vu** le préavis municipal no 3/2013 du 11 mars 2013,
- Où** le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,
- Considérant** que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

### DECIDE

- **d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux pour la création d'un couvert à la station d'épuration du Sépey ;**
- **d'accorder à cet effet un crédit d'investissement de Fr. 127'000.00 ;**
- **d'accorder un crédit complémentaire pour le remplacement de l'installation de déshydratation des boues d'un montant total de Fr. 40'000.00 ;**
- **d'admettre le mode de financement proposé ;**
- **d'amortir cet investissement par le biais du compte « épuration ».**

Veillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

La Syndic  
  
Annie Oguey

AU NOM DE LA MUNICIPALITE



La Secrétaire  
  
Isabelle Mermod Gross

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 19 mars 2013

Délégué municipal : M. Philippe Morier